

## Jean-Baptiste André Godin à Victor Poupin, 7 avril 1874

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 4 p. (461r, 462r, 463v, 464r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Victor Poupin, 7 avril 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 06/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47644>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 avril 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Poupin, Victor \(1838-1906\)](#)

Lieu de destination 9, place des Victoires, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin demande à Victor Poupin d'excuser l'erreur involontaire de son secrétaire qui lui a attribué la qualité d'éditeur au lieu de propagandiste-directeur dans l'adresse de sa précédente lettre. Il lui avoue qu'il n'a compris les conditions de publication des volumes de la Librairie de la Bibliothèque démocratique qu'à travers sa lettre du 2 avril : la première édition d'une brochure coûterait 1 000 à 1 200 F pour 750 F de recettes ; Godin juge que c'est un métier d'auteur peu lucratif mais qu'il s'agit d'un devoir de propagande. Il demande cependant à Poupin si des éditions postérieures d'un ouvrage tiré à 20 000 ou 40 000 exemplaires peuvent donner lieu à une rémunération quelconque. Il estime que l'auteur assumant tous les frais de l'édition, il est normal de préserver ses droits de propriété. Il lui envoie le manuscrit de *La Richesse au service du peuple*. Les volumes de la Bibliothèque démocratique sont précédés d'une préface ou d'une note biographique : Godin demande à Poupin si ce doit être également le cas pour sa brochure.

## Mots-clés

[Édition](#), [Finances personnelles](#), [Propagande](#)

Personnes citées [Librairie de la Bibliothèque démocratique](#)

Œuvres citées [Godin \(Jean-Baptiste André\), \*La richesse au service du peuple : Le Familière de Guise\*, Paris, Librairie de la Bibliothèque démocratique, 1874.](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise 7 Avril 75

Cher Monsieur,

Je tiens à réparer l'erreur involontaire qui a été commise à votre égard. Je comprends parfaitement la différence que vous faites entre l'éditeur et le propagandiste directeur, mais c'est par une inattention de mon secrétaire que j'adresse de ma dernière lettre vous attribuait la première de ces qualités. Du reste, je n'avais pas jusqu'ici été mis à même de savoir dans quelles conditions se faisait la publication des volumes de votre librairie ; c'est votre lettre du 7<sup>me</sup> seulement qui me permet de le comprendre et je vous demande la per-

mission de nous faire à ce sujet quelques réflexions.

Si j'ai bien compris ce que vous m'avez écrit, la première édition des ouvrages dont je pourrais nous confier la publication donnerait lieu à une dépense de ma part de 1800 à 1900 francs, dont je ne pourrais nettoyer que 750 francs environ, c'est donc 100 à 100 francs de sacrifice à faire, par chaque brochure. C'est assurément un métier d'autant très peu lucratif; mais s'il en est de même pour le Directeur, il est tout naturel qu'en puise considérer comme un devoir de collaborer avec lui dans les sacrifices à faire pour la propagande.

Néanmoins je crois devoir vous demander si les éditions successives, en supposant qu'un ouvrage vaille à 80 000 ou 40 000 exemplaires, devraient

Donner lieu à de nouveaux sacri-  
fices ou à une rémunération  
quileangue ?

Et si vous faites remarquer  
que, supportant tous les risques  
de l'édition de l'ouvrage, il me  
semble assez raisonnable de  
réserver à l'auteur tous ses  
droits de propriété.

En attendant que ces points  
soient éclaircis entre nous, je  
vous adresse par ce courrier  
le manuscrit de la richesse  
au service du peuple, afin  
que vous en puissiez prendre  
connaissance, et que vous  
me donnez votre avis.

J'ai remarqué que vous  
faites généralement précéder  
chaque volume de votre bibliothèque  
d'une préface ou note  
biographique; si vous jugez

qu'il fut en être ainsi pour  
celui que je vous envoie,  
je m'en remets d'avance  
à votre décision.

Veuillez agréer, cher  
Monseigneur, l'assurance de  
mon dévouement.